

La Bell Nouvelle

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SENNETERRE

MOT DU MAIRE

La Ville de Senneterre est heureuse de vous présenter la plus récente édition du bulletin municipal. Nous avons travaillé fort au cours des derniers mois, pour améliorer l'esthétique urbaine. Une contribution de 25 000 \$ du CN nous aura permis d'aménager un parc le long de la voie ferrée, derrière l'hôtel de ville. Également, les travaux du monument de Jean-Pierre Lafrance, situé à l'entrée sud, sont pratiquement terminés et le monument du radar sera bientôt installé sur la rue du Parc, à la croisée du chemin du Mont-Bell et du chemin du Parc-Industriel. Comme quoi, culture et aménagement font bon ménage.

L'arrivée du mois d'août marque aussi la venue du Rendez-vous du citoyen et de l'évènement Senneterre à pied; deux incontournables. Nous vous invitons à y participer.

J'en profite pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux étudiants, professeurs et parents.

Bonne lecture!

Jean-Maurice Matte, maire



CIRCUIT HISTORIQUE URBAIN

La Corporation de développement économique de Senneterre a terminé le projet d'amélioration du circuit historique urbain. Auparavant, le circuit se faisait à l'aide d'un livret dans lequel le texte était inscrit. Aujourd'hui, les personnes peuvent maintenant faire le parcours à l'aide d'une carte ou d'un GPS à la découverte des panneaux d'interprétation. Au total, sept panneaux ont été installés. Ce projet n'aurait pu avoir lieu sans la collaboration de partenaires tels que la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre du pacte rural et de la Ville de Senneterre. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'information touristique de Senneterre au 819 737-2694.



MONUMENT AUTOCHTONE À L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE

Le projet de rénovation de l'oeuvre autochtone, réalisée par l'artiste de réputation internationale Jean-Pierre Lafrance au début des années 1980, a subi une cure de rajeunissement grâce au travail de l'artiste Paul Saloie qui est spécialisé dans la réfection d'oeuvres d'art.

De plus, nous avons réaménagé l'ensemble du site pour mettre en valeur l'oeuvre de M. Lafrance en ajoutant des bancs, une table de pique-nique, un aménagement paysager et des arbres. Le projet a été réalisé grâce à la généreuse contribution de la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre du pacte rural.



La fresque, composée de 3 tableaux, illustre l'évolution de la culture autochtone à travers le temps et met en valeur la nature et le caractère nomade des premiers arrivants, représentés par une volée d'outardes.

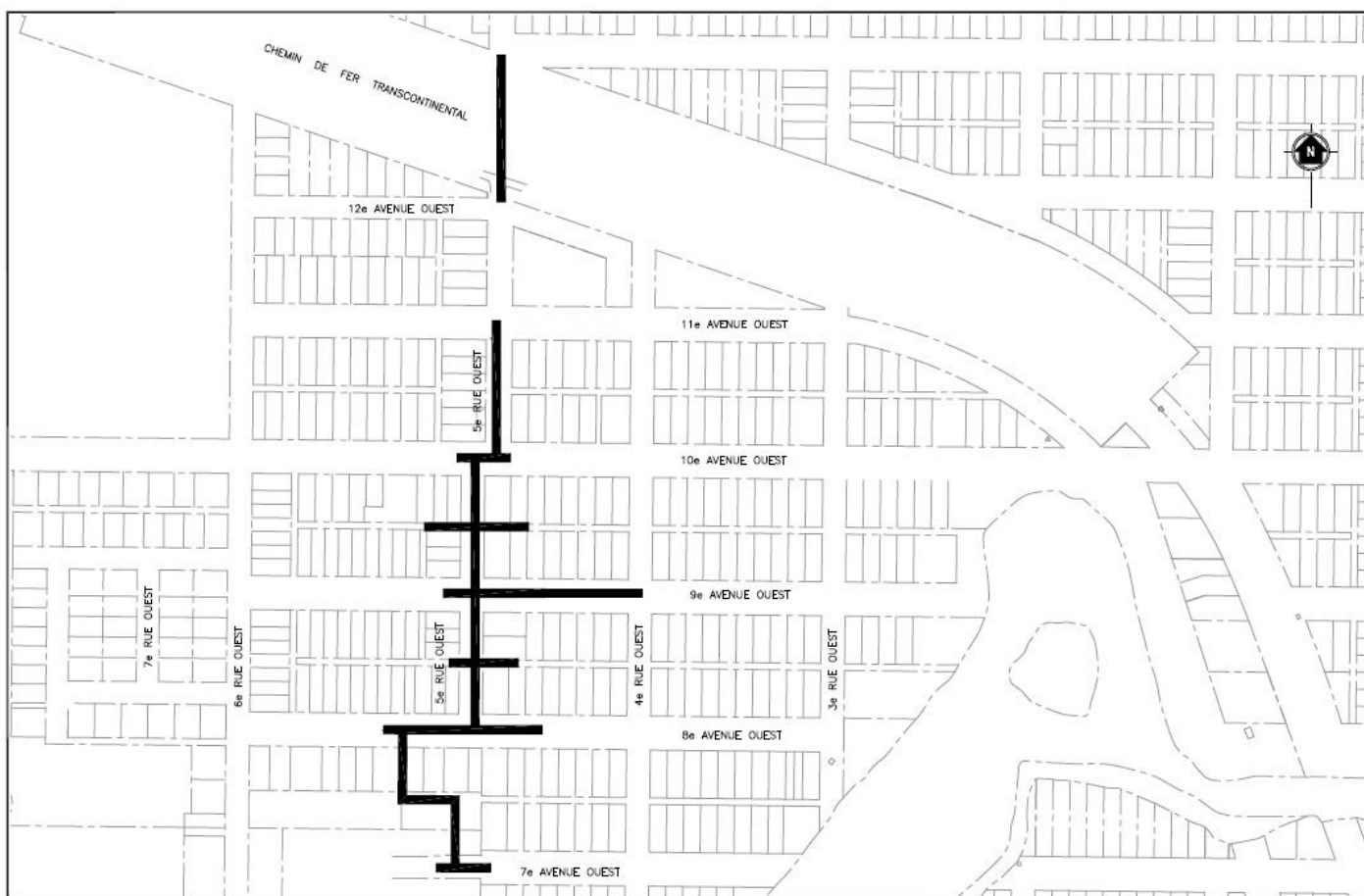
La Ville en a aussi profité pour relocaliser la structure de surveillance aérienne qui servait jadis à la base militaire.

IMPORTANT

RÉFECTION MAJEURE DE LA 5^E RUE OUEST ET DE LA 9^E AVENUE

La Ville de Senneterre est présentement en appel d'offres pour la réfection complète des infrastructures municipales sur la 5^e Rue Ouest, entre la 13^e Avenue et la 7^e Avenue, ainsi que pour la 9^e Avenue, entre la 4^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest. Ces travaux sont prévus pour la première semaine de septembre et se dérouleront jusqu'au 30 juin 2016. La valeur des travaux s'élève à 3.6 millions \$ et ils seront financés par une aide financière provenant du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) et la différence par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et de son emplacement, la circulation sera plus difficile à certains endroits du centre-ville. Nous comptons sur la bonne collaboration des citoyens durant la réalisation des travaux.



TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU CENTRE AQUA-SPEC

Le groupe Stavibel a été mandaté par la Ville de Senneterre pour la préparation des documents d'appel d'offres permettant le changement du système de déshumidification à la piscine municipale. Nous espérons pouvoir entreprendre les travaux en 2015 afin de réduire l'humidité ambiante et améliorer le confort des usagers.

PROTECTION DE LA FAUNE

La Ville de Senneterre a adopté lors de sa séance du 1^{er} juin dernier, une résolution demandant à M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, une consolidation des effectifs pour le bureau de Senneterre. En effet, en tenant compte de la grandeur du territoire desservi par le bureau local, du nombre élevé des baux de villégiature et d'abris sommaires, des pourvoiries, ainsi qu'un grand nombre de touristes utilisant notre territoire, la Ville de Senneterre souhaite que le Ministère dote le bureau de Senneterre de tout le matériel et les effectifs nécessaires pour un fonctionnement optimal. Advenant une réorganisation régionale, la Ville demande au Ministère de faire de Senneterre le bureau principal pour la région de l'Est de l'Abitibi.

GAZ À EFFET DE SERRE

Réalisé avec l'aide de la firme Stavibel, la Ville de Senneterre a adopté son plan d'action pour la réduction des gaz à effets de serre. Il est à noter que la Ville a déjà entrepris plusieurs actions dans les dernières années afin de réduire considérablement ses émissions de gaz à effets de serre. Entre autres, des travaux majeurs au Centre Sportif André-Dubé, des changements de fournaies, tant au Centre Aqua-Spec qu'au garage municipal, jumelé à une modernisation de la flotte d'équipements roulants ont permis une réduction considérable d'utilisation d'énergie fossile. De plus, d'importants travaux sur l'enveloppe de certains bâtiments, dont la caserne incendie, la partie arrière de l'hôtel de ville, le Centre socio-culturel ainsi que le bâtiment abritant le Club de curling et le Club de ski de fond, permettent des économies d'énergie.

Actions	Actions pour réduire les émissions de GES	Potentiel de réduction en tm CO ₂ e	Date de début	Date de fin
1	Campagne de sensibilisation auprès des employés municipaux afin de les sensibiliser aux effets de la marche au ralenti.	0	2015	2019
2	Vérifier la réduction de consommation énergétique associée aux améliorations apportées à l'Aqua-Spec (isolation des toits) et changement du chauffage électrique. Ce qui permettra de réduire les GES.	Estimation de la réduction de GES à la fin de 2015.	2015	2019
3	Vérifier les améliorations apportées à la fenestration, à l'isolation de l'hôtel de ville en comparaison des données de consommation de l'inventaire GES de 2006. Ce qui permettra de réduire les GES.	Estimation de la réduction de GES à la fin de 2015.	2015	2019
4	Optimisation des services d'entretien des parcs et des espaces verts ainsi que des services de voirie.	0	2016	2019
5	Campagne de sensibilisation auprès de la collectivité contre la marche au ralenti.	0	2017	2019
6	Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la valorisation des boues d'épuration et de fosses septiques en considérant l'épandage sur les terres agricoles ainsi que le compostage.	0	2017	2019
7	Remplacement des équipements motorisés avant 1996 par des véhicules plus récents.	0	2018	2019
8	Demande aux sous-traitants de faire l'utilisation d'équipements motorisés plus récents, dans le document d'appel d'offres pour les services de collecte des déchets et des matières recyclables.	0	Janvier 2019	Décembre 2019
Total des mesures envisagées avec le potentiel de réduction		Estimation de la réduction à la fin de 2015		

SE Baigner EN SÉCURITÉ



Chaque année, au Québec, plusieurs noyades ont lieu dans les piscines résidentielles et les principales victimes sont les enfants âgés de 5 ans et moins. Afin de prévenir les accidents, plusieurs mesures doivent être prises afin de sécuriser les piscines. Il est important de retenir qu'une piscine ne doit jamais être accessible directement. Les mesures de sécurité doivent être prises pour toutes les piscines ayant plus de 30 centimètres d'eau. Les pataugeuses ou petites piscines gonflables doivent donc aussi répondre aux normes de sécurité si elles ne sont pas vidées entre chaque utilisation.

Voici quelques normes à retenir :

Si la piscine a une paroi de plus de 1,2 m de hauteur (1,4 m si elle est démontable), sa paroi agit comme clôture, il faut donc limiter seulement l'accès. Si elle est inférieure, le contour de la piscine devra être clôturé sur une hauteur minimale de 1,5 m. Une haie ne peut pas faire office de clôture.

Il ne doit y avoir aucun accès direct à la piscine. Si vous sortez de la maison et n'avez aucun autre système de verrouillage à traverser avant de pouvoir plonger, ce n'est pas suffisant.

L'accès à la piscine doit être muni d'un système de verrouillage automatique.

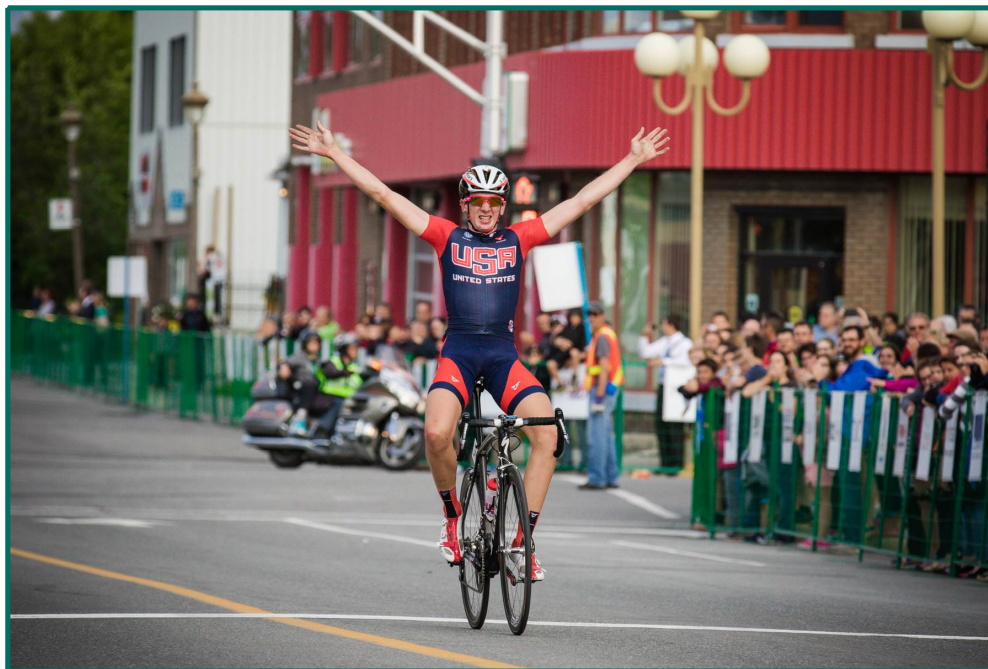
Pour toute clôture servant à limiter l'accès à la piscine, l'espace entre les barreaux ainsi que celui entre le sol et la clôture doivent être inférieurs à 10 cm afin qu'un enfant ne puisse pas s'y glisser.

Un espace de 1,5 m doit être laissé libre autour de la piscine. Cela inclut la limite du terrain, les bâtiments ou les accessoires de piscine.

Pour vous assurer que votre piscine est sécuritaire, visitez le site <http://www.baignadeparfaite.com/fr/accueil> où vous pouvez faire un test permettant d'évaluer chaque élément.

Certaines normes municipales diffèrent de celles présentées sur le site, pour plus d'informations, contacter le service de l'urbanisme de la Ville de Senneterre.

TOUR DE L'ABITIBI



La 47^e édition du Tour de l'Abitibi s'est terminée de façon spectaculaire avec la remontée de l'Américain Adrien Costa. Le départ de cette dernière étape a eu lieu en face de l'hôtel de ville de Senneterre vers 14 h 45. Adrien Costa repart de l'Abitibi avec les maillots brun et orange, le désignant comme champion au temps ainsi qu'aux points de l'évènement.

LOISIRS

Il est déjà temps de planifier la prochaine saison de plusieurs activités. Tout d'abord, l'ouverture de la patinoire au Centre sportif André-Dubé sera le 14 septembre 2015. Les sessions de piscine, de judo et de spinning devraient débiter le 21 septembre. À noter que beaucoup d'informations vous seront transmises à la journée du Rendez-vous du citoyen qui aura lieu le 16 août à 11 h à l'aréna. Les inscriptions en ligne seront disponibles le 24 août 2015 dès 7 h.

Le 29 juin 2015, remise d'un ensemble de vin effectuée par Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère à la Ville de Senneterre, à M. Jean-Marie Benoit, membre du Comité consultatif d'urbanisme, qui a complété 10 ans de bénévolat.



RÉFECTION DU CURLING

La Ville a obtenu dans le cadre du pacte rural de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or une aide financière permettant d'exécuter des travaux d'amélioration au bâtiment servant aux activités du Club de Curling de Senneterre. Principalement, des travaux d'isolation et de finition intérieure seront faits au bâtiment. Le travail est prévu cet automne et sera terminé avant le début de la saison de curling.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les nouveaux arrivants à remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site Internet de la Ville de Senneterre. Nous souhaitons vous accueillir pour faciliter votre intégration dans notre communauté! Nous vous invitons à remplir le formulaire afin que nous soyons en mesure de vous contacter personnellement.



Si vous connaissez quelqu'un qui est nouvellement arrivé à la Ville de Senneterre, demandez-lui de s'inscrire!

Au plaisir de vous connaître!

URBANISME

Des subventions sont toujours disponibles pour la rénovation des façades et des enseignes des bâtiments commerciaux dans le cadre du programme de revitalisation visant à améliorer l'esthétique de la municipalité. Pour de plus amples renseignements concernant les modalités et l'admissibilité, veuillez contacter M. Doris Goulet, responsable des programmes, projets et statistiques, au 819 737-2296 poste 212.

VENTE POUR TAXES

La Ville de Senneterre tient à rappeler aux contribuables que les procédures de vente pour taxes impayées pour les années 2014 et antérieures débuteront vers la mi-septembre. Nous vous invitons à régler vos arrérages le plus rapidement possible, afin d'éviter des frais supplémentaires.

À noter que la Ville de Senneterre vend également les immeubles dont les taxes scolaires sont impayées. Le paiement des taxes scolaires doit se faire auprès de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et de la Commission scolaire Western Québec, s'il y a lieu. Veuillez vous référer aux factures que vous avez reçues de ces établissements.

Événements

11 août :	Soirée des femmes, Club de golf A.R.C.N.
11 août :	Consultation publique sur la gestion des matières résiduelles de la MRCVO, Édifice Gérard-Lafontaine
12 août :	Soirée des hommes, Club de golf A.R.C.N.
14 août :	Inauguration du nouveau pavillon Lisette Branconnier du CPE
16 août :	RENDEZ-VOUS DU CITOYEN, Centre sportif André-Dubé
16 août :	SENNETERRE À PIED, Centre sportif André-Dubé
17 août :	Séance extraordinaire du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
18 août :	Soirée des femmes, Club de golf A.R.C.N.
19 août :	Soirée des hommes, Club de golf A.R.C.N.
19 août :	Soirée des hommes, Club de golf A.R.C.N.
24 août :	Tournoi de golf bénéfice de l'Îlot d'or, Club de golf A.R.C.N.
26 août :	Soirée des hommes, Club de golf A.R.C.N.
2 septembre :	Soirée des hommes, Club de golf A.R.C.N.
7 septembre :	Fermeture des bureaux, Hôtel de ville de Senneterre
8 septembre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
19 septembre :	Mixte night de golf, Club de golf A.R.C.N.

RENDEZ-VOUS DU CITOYEN



La 21^e édition du Rendez-vous du citoyen sera présentée conjointement avec la course de Senneterre à pied. Les deux événements se dérouleront au Centre sportif André-Dubé le 16 août 2015. Le Rendez-vous du citoyen débutera à 11 h pour se terminer vers 15 h. Il s'agit d'une excellente occasion de s'inscrire aux activités offertes dans la municipalité et de découvrir la mission et les valeurs de plusieurs organismes de la communauté. Il y aura des activités gratuites pour toute la famille. Consulter le site de Senneterre à pied pour de plus amples informations : www.senneterreapied.com.

FORFAIT EN TRAIN

Il reste encore des places pour le forfait en train à la Pourvoirie du Lac Faillon, le dernier voyage aura lieu le 23 août. Le forfait à La Tuque est toujours disponible, pour plus d'information veuillez nous contacter au 819 737-2296 poste 220.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Télec. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca